

- Une malette comprenant un jeu de question écrites, un jeu de questions orales, un jeu de plans de pistes de maniabilité ainsi qu'un kit comprenant un stylo et une grille de notes d'examen pour l'inspecteur.
 - Des piquets et leurs socles pour l'épreuve de maniabilité.
 - Un véhicule de type <<porteur>> dont le [PTAC](#) est au moins égal à 13 tonnes, d'une longueur de 8 mètres et d'une largeur de 2.30 mètres respectivement minimales.
 - Un ensemble de véhicules de type <<semi-remorque>> dont le [PTRA](#) est au moins égal à 21 tonnes, d'une longueur minimale de 13 mètres et d'une largeur de 2.50 mètres.

Les véhicules peuvent prendre l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché ou d'une caisse savoyarde sans que la hauteur de celle-ci ne soit pas inférieure à celle de la cabine. Les bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis. Le véhicule doit être chargé d'au moins 2/3 de sa charge utile.